

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUN 2013

L'an deux mil treize, le vingt-cinq juin à 20H30, le conseil municipal de la commune d'URY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Régis DENEUVILLE, maire.

Présents : Régis DENEUVILLE, Abdellah BENBAOUALI, Josette CASTEL, Philippe DUCHESNE, Josseline GRIDELET, Pascale NONDÉ, Vincent RIVIERE

Absents excusés : Daniel CATALAN, Armelle HENNO, Jocelyne LELONG, Dominique LUNEAU, Sébastien RICHARD

Absent : Denis GARCÈS

Dominique LUNEAU donne procuration à Régis DENEUVILLE
Sébastien RICHARD donne procuration à Philippe DUCHESNE

Secrétaire de séance : Pascale NONDÉ

*Effectif légal du conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13
Qui ont pris part aux délibérations : 9*

Convocation : 18 juin 2013

Publication : 2 juillet 2013

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2013 est adopté à l'unanimité.

MARCHES DE TRAVAUX

2013-38 - Attribution du marché de travaux de l'église :

Monsieur le maire indique qu'une consultation à procédure adaptée a été organisée pour les travaux de réfection de l'église. La commission s'est réunie le 10 juin 2013 pour l'ouverture des plis et le 19 juin 2013 pour la proposition d'attribution après l'analyse des offres par l'architecte. La commission a retenu la proposition de l'entreprise Restauration Patrimoine Lagarde pour le lot n°1 échafaudage – maçonnerie pour un montant de 82 652,90 € H.T. Aucune offre n'a été déposée pour le lot n°2 : menuiseries bois.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- attribue le lot n°1 – échafaudage – maçonnerie » à l'entreprise Restauration Patrimoine Lagarde pour un montant de 82 652,90 € H.T.,
- autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif au lot n°1,
- déclare le lot n°2 « menuiseries bois » comme étant infructueux,
- autorise Monsieur le maire à lancer une procédure de marché négocié pour le lot n°2.

URBANISME

2013-39 - Convention de projet urbain partenarial :

Lors de la séance du 28 mai dernier, l'assemblée a décidé de mettre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial pour répondre à la demande des propriétaires qui souhaitent diviser et viabiliser leurs terrains sur le chemin rural dit de la Mare à Soutry. Monsieur le Maire précise qu'il a reçu les propriétaires concernés par le projet urbain partenarial auxquels il a soumis le projet de convention. Il donne lecture de ce document à l'assemblée.

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 332-11-3 et suivants et R 332-25-1 et suivants,
Vu la délibération n°2013-36 décidant la mise en œuvre d'un projet urbain partenarial,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- approuve les conventions de projet urbain partenarial, annexées à la présente délibération, qui seront signées par les propriétaires et le maire.

AFFAIRES SCOLAIRES

2013-40 - Actualisation des tarifs périscolaires :

Madame Gridelet rappelle les tarifs fixés par le conseil municipal pour la cantine scolaire et la garderie à compter du 1^{er} septembre 2012.

Elle indique que OCRS, prestataire de fourniture de repas au restaurant scolaire, a augmenté le prix du repas de 2,92 % à partir du 1^{er} septembre 2013.

Elle propose à l'assemblée de revaloriser les tarifs de la cantine scolaire de 5 cents et de ne pas augmenter les tarifs de la garderie.

Vu la délibération n°2012-32 du 12 juin 2012 fixant les tarifs de la cantine et de la garderie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs comme suit à compter du 1^{er} septembre 2013 :

Cantine scolaire :

- prix du repas : 3,35 €
- prix du repas pour le 3^{ème} enfant inscrit au service : 2,85 €

Garderie périscolaire :

Le matin :

- 7h30 – 8h50 : 1,90 €
 - o Pour le 3^{ème} enfant inscrit au service : 1,35 €

Le soir :

- 16h30 – 17h30 avec goûter : 2,80 €
 - o Pour le 3^{ème} enfant inscrit au service : 1,95 €
- 16h30 -18h30 avec goûter : 3,90 €
 - o Pour le 3^{ème} enfant inscrit au service : 2,70 €
- 17h30 -18h30 : 1,30 €
- Dépassement horaire : 12,20 €

AFFAIRES DIVERSES

Compte rendu des réunions des syndicats et des commissions

Syndicat d'électricité (SIERSOM) : M. Duchesne précise que les statuts du futur syndical départemental ne sont pas encore approuvés.

Syndicat du collège : Mrs Deneuille et Duchesne indiquent à l'assemblée que suite à l'audit réalisé sur l'ancien gymnase, le syndicat propose de conserver ce bâtiment et d'effectuer les travaux nécessaires à son bon fonctionnement. Les compétences du syndicat, qui devrait être prochainement dissous, seront intégrées dans la communauté de communes.

Communauté de communes Les Terres du Gâtinais : Mme Gridelet fait part du report de la signature de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association AREJ, gestionnaire du multi accueil à La Chapelle-la-Reine, en raison d'un litige financier.

Elle précise que le nombre de futurs délégués restera identique à l'actuel, soit 26 membres, lors du prochain renouvellement des conseillers communautaires.

Commission urbanisme : Mme Castel indique que, pour faire face aux problèmes de stationnement des véhicules, la commission propose de créer des places « en quinconce » rue de l'Eglise, 2 emplacements Place de la République et rue de la Mare à Soutry.

Commission des affaires scolaires : Mme Gridelet informe, que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, un questionnaire a été adressé aux parents d'élèves pour qu'ils expriment leur choix sur la demi-journée supplémentaire de classe à compter de la rentrée 2014 : mercredi ou samedi matin.

Elle précise que 69 élèves sont inscrits pour la prochaine rentrée scolaire.

Commission communication : M. Rivière donne des informations sur l'avancée du bulletin municipal à paraître au cours de l'été.

Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Décision n°04-2013 du 30 mai 2013 : contrat de location mensuelle d'une benne d'un montant de 49 € H.T., d'évacuation pour 179 € par rotation et d'élimination ou valorisation des déchets de la station d'épuration pour un montant de 95 € H.T.

Décision n°05-2013 du 3 juin 2013 : contrat établi avec la société Sénart Coordination Sécurité pour une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les travaux de l'église pour un montant de 2 600 € H.T.

Décision n°06-2013 du 13 juin 2013 : convention établie avec le SDIS pour une formation de prévention et secours civiques de niveau 1 pour 4 agents pour un coût total de 200 €.

Informations diverses :

Dates à retenir :

24 septembre : conseil municipal

28 septembre : repas des aînés.

Le Maire,
Régis DENEUVILLE